

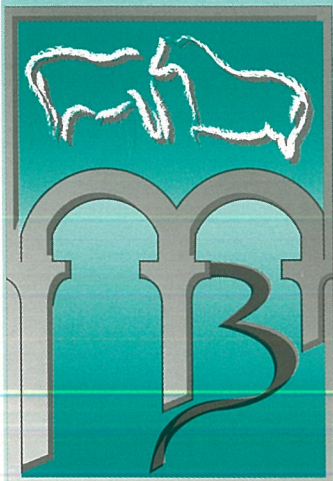
Mouthiers sur Boëme Vivre à Boëme

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal	
du 12 mai.....	p 2
Attention chevaux vapeur.....	p 3
Agence pour l'Amélioration de l'Habitat	p 3
Inscriptions scolaires.....	p4
Sortez les poules.....	p4
Centre de loisirs cet été.....	p 5
Journée country.....	p 6
Sentiers de la Boëme.....	p 7
Randonnées.....	p7
Etat Civil	p8
Agenda de l'été.....	p 8

Bulletin
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 256
JUIN
2006



(Photo Alain PORTE)

AU NOM DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION POUR LA SANTÉ HUMAINE

Le tribunal administratif de POITIERS vient de rendre son verdict et à annuler les arrêtés pris par certains maires charentais, dont moi-même, concernant les essais ou culture d'O G M en pleine nature.

Les tribunaux n'ont donc pas tous la même appréciation des dangers.

Les tribunaux correctionnels de VERSAILLES et ORLEANS ont relaxé les faucheurs volontaires d'O G M en précisant qu'ils avaient agi par nécessité pour permettre aux citoyens « de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »

Le tribunal de POITIERS précise : « les décrets mentionnés à l'article L. 1311-1 de la santé publique peuvent être complétés par des arrêtés du maire ayant pour objet d'édicter des dispositions particulières en vue d'assurer la protection de la santé publique dans la commune..., que ces dispositions n'ont ni pour objet, ni pour effet, de conférer à l'autorité municipale un titre de compétence autonome l'habilitant à intervenir dans la police spéciale de la dissémination des organismes génétiquement modifiés »

Cette police spéciale serait réservée à l'Etat, et plus précisément au ministre chargé de l'agriculture.

Aujourd'hui aucune étude à long terme n'a été faite pour nous rassurer complètement quant à l'absence de risque pour la santé humaine.

Des scientifiques et chercheurs italiens ont travaillé sur le sujet pendant deux ans et ont constaté que l'ingestion d'O G M par des souris avait des conséquences sur certains organes des

petits mammifères. Ces recherches ont du être arrêtées pour défaut de moyens financiers !!!

On ne peut plus parler aujourd'hui d'essais puisque certaines espèces de maïs sont en vente libre.

Toutes les compagnies d'assurance excluent la garantie des risques OGM. Pourquoi ce terme risque et cette exclusion si les produits sont inoffensifs !!!

Ces cultures existent en grande quantité chez nos voisins espagnols et la contamination des produits naturels est déjà avérée.

Si un exploitant occasionne des dommages aux riverains, il est garanti par son contrat responsabilité civile professionnelle, sauf pour les O G M. Qui serait alors responsable, l'état, le ministre de l'agriculture ou le maire ?

Certains tentent de faire croire que ces cultures sont nécessaires pour la recherche médicale ; celle-ci peut très bien être faite et doit l'être en milieu confiné (laboratoire).

La seule certitude que nous ayons aujourd'hui est que les grands groupes semenciers y ont un intérêt certain et que les exploitants seront totalement dépendants des brevets déposés puisqu'ils devront impérativement passer par ces groupes pour l'acquisition des semences.

Devons nous accepter de prioriser le profit financier au détriment du principe de précaution pour la santé humaine ?

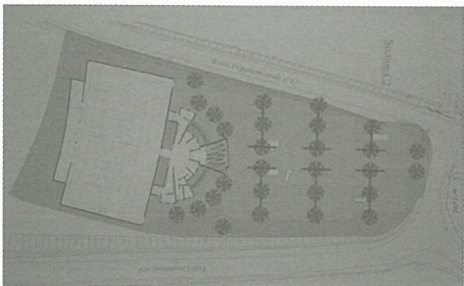
Le maire
Cécile FORGERON

SALLE OMNISPORTS

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet sommaire présenté par les architectes (plan et profils ci-dessous) sous réserves de quelques modifications à apporter (abaissement du plafond, étude coûts électricité, bandeau vitré supplémentaire, modification du sas d'entrée,...)

Le Bureau SOCOTEC est retenu pour le contrôle technique

Le bureau QUALICONSULT est retenu pour la mission écurité Quant à l'étude géotechnique, elle est confiée au bureau GEOTEC



ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Les subventions 2006 sont attribuées pour un montant total de 377 997,28 €

Les participations 2006 sont attribuées pour un montant total de 58 063,12 €

EMPRUNTS

Achat d'un minibus

54 500 € empruntés au crédit agricole sur 5 ans au taux fixe de 3,58%

**Prochaine
réunion publique
du Conseil Municipal
VENDREDI
7 JUILLET
à 20 H 30**

Station d'épuration

230 000 € empruntés à Dexia sur 20 ans au taux fixe de 3,85 %

ACHAT DE TIVOLIS

Le conseil municipal décide l'achat de 2 tivolis (12mX5m) pour la somme totale de 7 393,25 € TTC

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses fonctionnement :

- 4 584,60 €

Recettes fonctionnement :

- 4 584,60 €

Dépenses investissement :

- 1 600,00 €

Recette d'investissement :

- 1 600,00 €

CRÈCHE FAMILIALE

Une convention sera signée entre la commune et le Centre Social qui mettra à disposition de la commune un agent chargé de l'entretien des locaux de la crèche à raison de 6 h par semaine

Le Conseil Municipal accepte la

demande d'augmentation des honoraires de la pédiatre intervenant à la crèche, soit 180 € par intervention à la crèche.

DEROGATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal accorde une dérogation scolaire pour un enfant sur la commune d'Angoulême pour raisons de santé.

O.G.M.

Le Conseil Municipal demande à Mme le Maire de reprendre un arrêté interdisant, pour un an, la culture des OGM sur le territoire de la Commune.

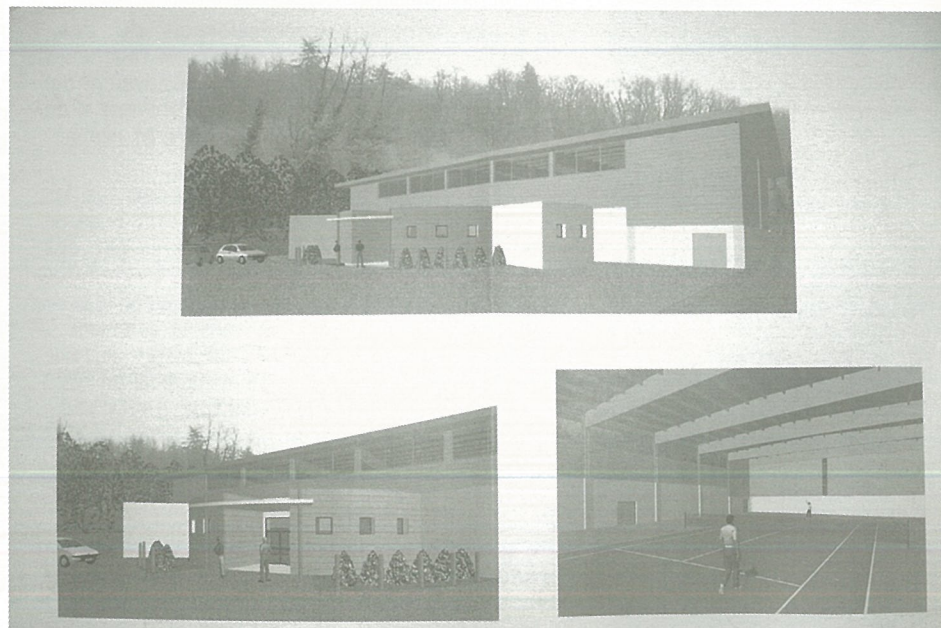
ARROSAGE TERRAIN FOOT

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un enrouleur d'arrosage pour la somme de 4 229,06 € TTC.

RECRUTEMENT D'UN AGENT DE MAITRISE

La commission de recrutement a choisi, parmi les candidats, un agent de maîtrise, titulaire de la fonction publique territoriale.

Il prendra ses fonctions à la rentrée prochaine



Il est passé par ici, il repassera par là, le nouveau bus municipal... (Photo Alain)



ATTENTION CHEVAUX VAPEURS

La multiplication des appareils de bricolage et de jardinage à moteur thermique crée parfois des nuisances sonores. Il s'agit notamment des appareils générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupe-bordures, etc...)

C'est pourquoi, un arrêté préfectoral est venu préciser leurs règles d'utilisation :

« Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant ces appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

-les jours ouvrables :

de 8 heures 30 à 12 heures

de 14 heures 30 à 19 heures 30

-les samedis : de 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures

-les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures

Bon, cela dit, il faut aussi un peu de temps pour laisser le moteur refroidir et se reposer un peu.



AIDES À L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) est un organisme d'État qui octroie des aides financières aux propriétaires bailleurs (et sous certaines conditions aux propriétaires occupants) afin de réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements.

Le Plan de Cohésion Sociale qui vise à lutter contre la crise du logement, a assigné à l'ANAH des objectifs importants en matière d'amélioration des logements locatifs privés.

Aussi, l'ANAH a engagé, sur l'ensemble des communes du département ne faisant l'objet d'aucune procédure, un Programme d'Intérêt Général pour la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale. Il permet d'accorder des aides importantes aux propriétaires bailleurs. Cette opération a débuté le 1er avril 2006 et s'achèvera le 31 décembre 2006. Les objectifs départementaux sont de

- réhabiliter 60 logements à loyer maîtrisé

- remettre sur le marché locatif 25 logements vacants

- renforcer la lutte contre l'habitat indigne.

Pour cela, des aides financières exceptionnelles sont accordées :

- aux propriétaires de logements ou locaux vacants qu'ils réhabilitent et louent à titre de résidence principale :

. aides financières de 30% à 70% du montant des travaux (dans la limite du plafond). une prime complémentaire de 2 000 € à 5 000 € pour les logements vacants depuis plus d'un an

- aux propriétaires qui réalisent des travaux d'amélioration dans des logements déjà loués

L'animation de cette opération a été confiée à la société URBANÍS. Cette équipe opérationnelle est à la disposition des propriétaires pour réaliser, gratuitement et sans engagement de leur part, une étude technique et financière puis les aider dans le montage et le dépôt des dossiers de demande de subventions.

Vous pouvez contacter **URBANÍS** du lundi au vendredi au **05.57.80.75.50**

INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE

Elles auront lieu du **LUNDI 19 JUIN** au **JEUDI 29 JUIN**, les lundis, mardis, jeudi et vendredis de 16 heures 30 à 17 heures 30 ou sur rendez-vous en téléphonant au **05.45.67.92.84**

Elles concernent les enfants nés en 2003 et les enfants nés en 2001 et 2002 nouvellement arrivés sur la commune.

Les enfants nés en 2004, ayant 2 ans à la rentrée du 28 août 2006, ne pourront être inscrits que sur liste d'attente. Se munir du carnet de santé et du livret de famille.

INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE

Mme VILALBA-MALHERBE, directrice de l'école élémentaire, recevra les parents pour les inscriptions au cours préparatoire ou autre niveau,

du **mardi 6 au vendredi 16 juin** de 16 heures 45 à 17 heures 45 et les **jeudis 8 et 15 juin** toute la journée sur rendez-vous pris au préalable.

Se munir du livret de famille et du carnet de santé.

Tél. 05.45.67.93.77

EXPOSITION

POUR UN MEILLEUR AVENIR PROTÉGEONS LA NATURE

La commission enfance du Centre Social et Culturel intercommunal vous invite à découvrir l'exposition intitulée

Pour un meilleur avenir, protégeons la nature

Ceci dans le cadre du projet "Ecocitoyenneté" en partenariat avec les enseignants et les associations de Parents d'Elèves de chaque Commune, les Centres de Loisirs, la Communauté de Communes, les 5 Communes, CALITOM, le Conservatoire des espaces naturels, Eco emballages et Via Patrimoine.

L'exposition sera visible à partir du

vendredi 23 juin
Ecole les TILLEULS de Mouthiers
à partir de 16 h 00 jusqu'à 18 h 30

Pour celles et ceux qui ne seraient pas disponibles à cette date, elle circulera dans la communauté de communes et sera visible

vendredi 9 juin 2006
Ecole Jean ZAY - Sireuil
de 16 à 18 h 30

vendredi 16 juin 2006
Ecole Yves DUTHEIL - Voeuil et Giget
de 16 à 18 h 30

vendredi 30 juin 2006
Ecole Marcel PAGNOL - Roulet St Estèphe
de 16 à 18 h 30

Le vendredi 7 juillet 2006
Ecole Georges BRASSENS - Trois-Palis à partir de 16 h 00 jusqu'à 19 h 30

Un pot sera offert par les Associations des Parents d'Elèves à 17 h 00

SORTEZ LES POULES

Par arrêté du 12 mai 2006, le Ministère de l'Agriculture a décidé d'assouplir les mesures mises en place pour prévenir tout risque de propagation du virus H5N1. Désormais, les mesures de confinement des élevages sont levées et les rassemblements d'oiseaux domestiques sont autorisés. Concernant les élevages de gibiers destinés à être lâchés, les dispositions suivantes ont été prises :

- les élevages de faisans et perdrix sont soumis aux mêmes mesures que les autres élevages de volailles, avec

une traçabilité documentaire des animaux jusqu'au lâcher.

- Les élevages de canards colverts doivent effectuer des prélèvements réguliers pour analyses sauf s'ils sont confinés et tous les canards doivent être marqués individuellement.

Le dispositif global de lutte contre la grippe aviaire reste en vigueur, ainsi :

- les interdictions d'importations d'oiseaux vivants et de leurs produits en provenance des pays touchés par le virus H5N1 sont mainte-

nues au niveau européen.

- La protection des élevages est maintenue : l'alimentation et l'abreuvement des volailles doit se faire sous abri et il est interdit d'utiliser des eaux de surface. Les contacts directs entre oiseaux sauvages et domestiques doivent être évités. - La surveillance active et la surveillance passive des oiseaux morts sont maintenues.

Ce dispositif sera revu à la fin de l'été.

LE PLEIN D'ACTIVITÉS D'ÉTÉ AU CENTRE DE LOISIRS

CENTRE DE LOISIRS MATERNELLE
(3/6 ans enfants à l'école maternelle en 2005-2006) :
à **Mouthiers**

PRIMAIRE
(6/12 ans enfants à l'école primaire en 2005-2006) :
à **Roulet-Saint-Estèphe**

Un programme détaillé sera affiché dans les centres.
Un spectacle sera présenté aux parents le 27 juillet à Mouthiers à 18 h 30

LES MINI STAGES
des stages de 4 à 5 jours au tarif centre de loisirs
un accueil spécifique devant l'école de votre commune avec un transport assuré par nos soins
inscriptions obligatoires car places limitées

8-12 ans : du 10 au 13 juillet
DÉCA SPORT
à Roulet de 10 h à 17 h
4 jours pour découvrir 10 sports différents sur la base des Glamots (accrobranche, kayak, flag-foot, tir à l'arc, pêche, rollers, etc...)
Participation à un mini raid aventure
Repas pris au Centre de Loisirs de Roulet St Estèphe

Du 11 au 13 juillet PONEY
4/6 ans (3 jours - 2 nuits) maternelles
Découverte ludique des poneys, entretien des animaux, balades ... (hébergement sous tentes à Puymoyen)
Tarif intercommunalité : 115 € ; tarif hors intercommunalité : 145 €
Du 11 au 13 juillet

ÉQUITATION : 6/10 ans
(4 jours - 3 nuits) primaires
Découverte de l'équitation, entretien des chevaux, promenades dans la nature (hébergement sous tentes à Puymoyen)
Tarif intercommunalité : 150 € ; tarif hors intercommunalité : 180 €
Du 17 au 21 juillet

AQUA'VENTURE
10/13 ans (5 jours - 4 nuits)
Une nouvelle aventure vous attend avec du kayak, de l'accrobranche, des jeux à la piscine de Sireuil et une sortie à Nautilus (hébergement sous tentes au camping de Sireuil)
Tarif intercommunalité : 160 € ;

Le Centre de loisirs fonctionne uniquement à la journée.
TARIFS :
Pour les enfants de l'intercommunalité* : La journée : 12 € ; à partir du 2ème enfant : 10,90 €
Pour les enfants hors intercommunalité : La journée : 18,70 € ; à partir du 2ème enfant : 17,60 €
*Ces tarifs tiennent compte de la participation des cinq communes de l'intercommunalité. A compter du 31 juillet, cette aide est effective pour le centre socio-culturel de La Couronne (05.45.67.17.00)
Aides déductibles sur présentation des justificatifs (aides action sociale CAF ou MSA, chèques ANCV, aides comités d'entreprises, aides du Conseil Général)

8-12 ans : du 17 au 21 juillet
FÊTE DU THEATRE
à Roulet de 10 h à 17 h :
5 journées pour préparer un spectacle théâtral
travail avec un animateur qualifié professionnel du spectacle (Bertrand Malherbe)
présentation d'un spectacle vers 18 h le vendredi soir
repas pris au Centre de Loisirs de Roulet St Estèphe

6-10 ans : du 24 au 28 juillet
EXPRESSION ET DANSE
à Roulet de 10 h à 16 h 30 :
5 jours pour s'exprimer en dansant costumes et travail des danses

LES CAMPS

24 au 28 juillet QUAD
11/15 ans (5 jours - 4 nuits)
3 heures d'activité Quad par jour, préparation, conduite, entretien, ceci dans un vaste domaine (hébergement sous tente)
Tarif intercommunalité : 200 € ;

Les bulletins d'inscriptions sont à demander et à déposer au Centre Social avant le 28 juin

Les Centres Sociaux et Socio-culturels de Charente ont décidé de se regrouper afin de proposer ensemble, un choix de 11 séjours pour répondre aux désirs des enfants et des jeunes.

AQUA'VENTURE
5 jours du 17 au 21 juillet pour les 10/13 ans : 190 €

L'AFRIQUE EN MUSIQUE
5 jours du 17 au 21 juillet pour les 6/9 ans : 270 €

QUAD
5 jours du 24 au 28 juillet pour les 11/15 ans : 230 €

Accueil :
au périscolaire de votre commune, transport gratuit assuré par nos soins :
Maternelle Primaire
Mouthiers 7 h 30 / 9 h - 17 h / 18 h 30
7 h 30 / 9 h - 17 h / 18 h 30



Le nouveau bus municipal... (Photo Alain PORTE)

présentation d'un spectacle le jeudi soir vers 18 h 30 avec le CLSH initiation à la danse orientale le vendredi matin
repas pris au Centre de Loisirs de Roulet St Estèphe

LA FORÊT DANS TOUS LES SENS
5 jours du 24 au 28 juillet pour les 6/15 ans : 250 €

L'AVENTURE EN PLEINE NATURE
5 jours du 31 juillet au 4 août pour les 11/16 ans : 260 €

PAYS BASQUE
5 jours du 5 au 9 août pour les 13/17 ans : 270 €

PONEY
5 jours du 25 au 29 juillet pour les 5/8 ans : 100 €

CAMP SPORTIF
5 jours du 24 au 28 juillet pour les 11/17 ans : 30 €

PLAGE ET VOILE
10 jours du 28 juillet au 6 août pour les 10/14 ans : 530 €

ATTELAGE DE CHIENS
5 jours du 31 juillet au 4 août pour les 9/12 ans : 270 €

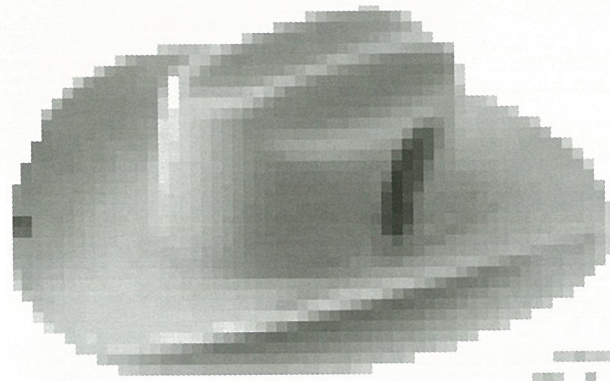
MULTI SPORTS
7 jours du 13 au 19 août pour les 13/17 ans : 370 €

DIMANCHE COUNTRY



Nombreuses attractions
 Rodéo mécanique
 Baptême trike
 Baptêmes voitures limousines
 Promenades en calèche
 Poneys
 Exposit country
 Structure et jeux pour enfants gratuits

Randonnées country à partir de 10H
 (café, eau, diplôme offert)



Baptêmes voitures limousines

Restauration country
 dansante avec
 Jack ALEXIS

Apéritif gratuit
 Repas adultes : 20 euros
 avec cadeau

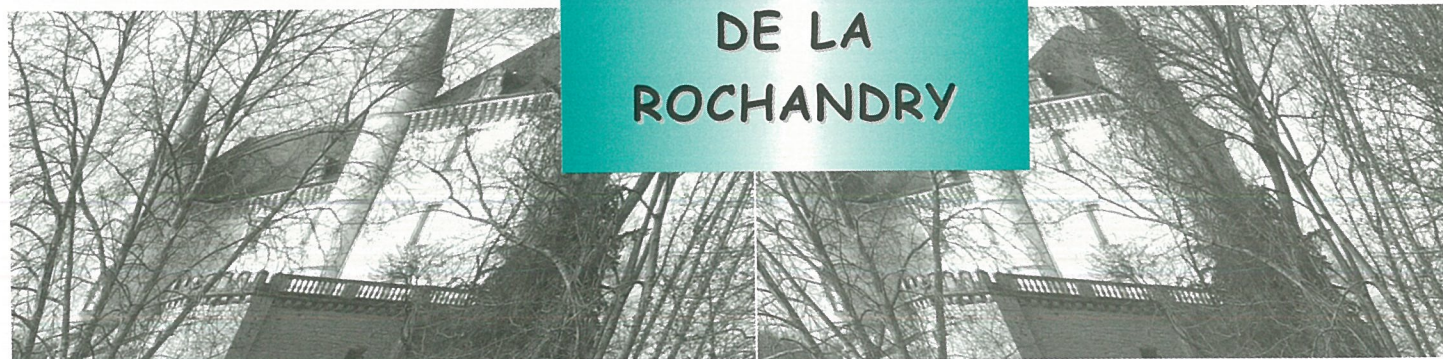
DIMANCHE

18

Repas enfants
 (- 10 ans : 4 euros)

Réservatuion accompagnée
 du règlement BP 6
 Mouthiers
 05 45 67 92 51

**CHATEAU
 DE LA
 ROCHANDRY**



RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC « SENTIERS DE BOËME »

Randonnées du dimanche (1/2 journée, journée, week-end) allure modérée (4 km/h)

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIER Place du champ de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure	NB de km
sam.3 juin	Marie et Dominique 05.45.67.93.42	7 h 30	Randonnée des côtes de Bourg infos à suivre	le Port	9 h	
dim.18 juin	Bernardet Maryvonne 05.45.25.08.16	8 h	Chantillac repastirédusac	placedelamairie	9 h	16
sam.1er Dim.2 juillet	La Belle échappée CR du Tourisme		Aubeterre Infos à suivre			
7,8,9 juillet	Alain et Dominique 05.45.67.83.24		Pyrénées Infos à suivre			



*La randonnée, c'est le pied... mais il faut savoir le lever de temps en temps
 (Photo Alain PORTE)*

MERCREDI

environ 2 heures à allure
 tranquille.

Départ à 14 heures
 place du champ de foire

JUIN : 14 et 28

**Pas de balade
 en juillet et en août**

SITE INTERNET INTERCOMMUNAL

Vous cherchez une activité pour vous et vos enfants ? Vous voulez en savoir plus sur votre commune et son patrimoine ? Être au courant de la dernière manifestation à venir ?

Retrouvez l'actualité et toutes les infos sociales, culturelles et sportives de la Communauté de Communes sur le site internet intercommunal :

www.cc-charente-boeme-charraud.fr
 Associations, pour faire figurer vos infos sur le site, contactez Christopher au 05.45.21.18.46 et par courriel à :
site-cbc@wanadoo.fr

pour accéder au site Web consacré à Mouthiers :
www.mouthiers-sur-boeme.com

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

3 mai : Noëlie GROLLEAU « Gersac »
10 mai : Baptiste GORAL « 5, montée de Combe Noire »
14 mai : Oihan GODICHAUD « le Petit Poineau »

MARIAGES :

20 mai : Patrice ARTAUD et Marylène NEAUX
8, rue de la Boème

DÉCÈS :

2 mai : Jean-claude FORGERON 50 bis, rue de la Boème
7 mai : René MOUSNIER « Chemin du Taillandier »

SUR VOTRE AGENDA JUIN-JUILLET

9 : repas de la Société de Chasse salle polyvalente

10 et 11 : tournoi de football par le SCM Foot

18 : fête country au château de la Rochandry avec
repas midi et animations country l'après-midi

29, 30 juin et 1er juillet : festival de la voix et
20 ans de la MJC Jules Berry : concerts, chansons
françaises, Godspell, fête brésilienne à la MJC, à
l'église et à la salle polyvalente.

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.
Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.
Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur
Angoulême
Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie
de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée
dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE
LE MEDECIN DE GARDE
LE WEEK-END
il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT
Photos Alain PORTE
Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

Le prochain
bulletin

Il paraîtra début septembre. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 août.
C'est dans ce numéro de septembre que peuvent être les annoncées les activités prévues jusqu'au 15 octobre.



CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



Secouristes diplômés au Centre Social



L'intercommunalité en travaux...!

(Photos Alain PORTE)